

QUELLES REFLEXIONS ET QUELLES POLITIQUES DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE DANS LES PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE ?

1/ 1980 / 1990, LES DECENNIES D'APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES.

Au début des années 80 s'est engagé un vif débat international remettant en cause les politiques d'appui au développement à la suite de la crise économique émergente et de son analyse dans le rapport dit « *Rapport Berg* »¹ lequel dénonçait l'omniprésence de l'Etat, préconisait le désengagement de l'Etat et l'émergence de la société civile. Les orientations des politiques agricoles des pays en développement, notamment d'Afrique subsaharienne, étaient vivement critiquées ainsi que leur structuration (offices de développement...) au profit d'un appui à la société civile et la formation des producteurs par la vulgarisation.

Ce débat s'est accompagné d'une remise en cause des dispositifs d'enseignement technique agricole et d'enseignement supérieur agronomique mis en place au lendemain des Indépendances qui avaient pour objectif la formation des cadres de la fonction publique (Etat et services parapublics d'encadrement). Les critiques faites aux systèmes d'enseignement dans le secteur rural concernaient :

- l'insuffisante prise en considération des populations au profit de l'enseignement des élites,
- l'ignorance des savoirs locaux au profit de savoir descendants souvent importés,
- l'inadaptation des formations aux métiers et emplois,
- des programmes plutôt tournés vers les produits agricoles d'exportation (cultures de rente) au dépend des productions vivrières,
- l'importance d'une assistance technique de substitution, coûteuse, au détriment du renforcement des compétences endogènes,
- le coût élevé de dispositifs de formation en regard des possibilités économiques des Etats²...

Dans un grand nombre de pays en développement, les systèmes d'enseignement agricole sont entrés en crise ouverte à la fin des années 80 : fin des embauches dans la fonction publique d'Etat et les services parapublics d'encadrement, absence d'emplois dans un secteur privé inexistant ou exsangue, moyens en personnel, en matériels et en crédits des établissements très insuffisants, contenus d'enseignement fondés sur des découpages disciplinaires et des spécialisations correspondant aux grandes directions de l'administration agricole et non aux besoins d'analyse, d'appui et de conseil des producteurs. Les dispositifs de formation ne répondaient plus à la demande sociale de promotion du secteur rural pas plus qu'aux besoins d'économies profondément bouleversées.

Les centres de formation professionnelle agricole, déjà très peu développés, ont généralement disparu, les établissements d'enseignement technique agricole ont réduit voire arrêté les recrutements d'élèves, seuls les établissements d'enseignement supérieur agronomique ont, en règle générale, continué d'accueillir des étudiants mais sans assurer de débouchés professionnels.

¹ Rapport de la Banque Mondiale « *Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara – Programme indicatif d'action* », 1981.

² Séminaire Inter-Etats de Cotonou. « *De l'agronome des villes à l'agronome des champs ?* ». 19-23 janvier 1988. Ministère de la Coopération et du Développement. « *Formations rurales – Analyse de 41 expériences, pratiques et méthodes* ». Novembre 1990.

De fait, dans ces années 80 / 90, l'essentiel de l'attention s'est portée d'une part sur les questions de vulgarisation avec le développement de la méthode de vulgarisation dite « *Formation et visite* » appuyée par la Banque Mondiale et, d'autre part, sur l'étude des systèmes agraires et l'appui à l'émergence des organisations professionnelles agricoles plutôt portés par la coopération française et les ONG.

L'aide extérieure s'est réorientée, soit vers le financement des dispositifs de vulgarisation, soit vers des projets locaux s'appuyant sur de nouveaux acteurs, ONG, organisations paysannes, organismes privés, et mettant en œuvre des dispositifs de formation restreints, en appui à la réalisation des projets, orientés généralement vers le public des responsables de groupements paysans. En conséquence, la réflexion sur la formation s'est surtout maintenue autour de cette dernière question avec la constitution de groupes de réflexion qui ont mobilisé l'expertise française, y compris les ONG, par exemple au début des années 1990 avec le groupe de travail « Formations Rurales » du réseau « Recherche Développement »¹.

Les références à des dispositifs institutionnels nationaux d'enseignement technique et de formation professionnelle agricole ont progressivement été abandonnées car ces dispositifs étaient généralement considérés comme incapables de répondre aux besoins des producteurs agricoles, alors que les préoccupations se concentraient sur la déflation des appareils de l'Etat, l'émergence des démarches d'appui à la société civile et à des micro projets de développement.

2/ NOUVEAU MILLENAIRE / NOUVELLE REFLEXION SUR LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLE ET RURALE.

2.1/ Du côté de la FAO et de L'UNESCO...

Quarante ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamant que « *toute personne a droit à l'éducation* », la conférence de Jomtien², en 1990, réaffirmait la nécessité d'apporter une réponse aux besoins éducatifs en proclamant l'objectif d'Education Pour Tous (EPT) avec notamment l'universalisation de l'éducation primaire, l'amélioration de l'apprentissage, la réduction du taux d'analphabétisme des adultes.

Si l'éducation est reconnue comme un droit fondamental, la déclaration du Sommet mondial de l'alimentation de Rome³ en 1996 insistait également sur le fait que l'éducation est essentielle dans le cadre d'une politique de développement durable pour permettre aux plus pauvres de maîtriser les décisions qui les concernent et atteindre la sécurité alimentaire. **Petit à petit se développait l'idée que des services éducatifs de qualité et plus nombreux dans les zones rurales participaient à augmenter substantiellement la productivité et le niveau de vie des populations.** Toutes les grandes conférences et réunions des Organisations des Nations Unies⁴ durant ces dix dernières années ont souligné combien l'éducation et la formation étaient indispensables à la réalisation d'un développement durable. Le deuxième congrès international sur l'enseignement technique et la formation professionnelle (Séoul, 26/30 avril 1999) visait notamment à renforcer l'enseignement technique et la formation professionnelle comme composante de l'apprentissage tout au long de la vie et à l'orienter vers le développement durable.

En 2001, la Division de la recherche, la vulgarisation et la formation, de la FAO prenait l'initiative d'une étude, en collaboration avec l'Institut International de Planification de l'Education⁵, sur le thème « *Education, sécurité alimentaire et développement rural* ». Portant en priorité sur les pays

¹ Ministère de la Coopération et du Développement. « *Les formations rurales – rapport de synthèse* ». 1990. Inter-Réseaux. « *La formation et l'accompagnement des responsables d'organisations paysannes du Sud* ». Réunion du 10/09/1997. « *La formation des responsables paysans* ». Dossier de l'Inter-Réseaux. N°5. 1999. Association des Organisations Paysannes Professionnelles du Mali, Agriculteurs Français et Développement International. « *Rencontres de Ségou* ». Février 1999.

² Conférence mondiale sur l'éducation pour tous. Jomtien. Thaïlande. 5-9 mars 1990.

http://www.unesco.org/education/efa/fr/ed_for_all/background/jomtien_declaration.shtml

³ Sommet Mondial de l'Alimentation. Rome. 13 au 17 novembre 1996.

⁴ Conférence sur l'Environnement et le Développement (1992), Conférence Internationale sur la Population et le Développement (1995), Réunion à mi-parcours du Forum Consultatif sur l'Éducation pour Tous (1996), 5ème Conférence sur l'éducation des Adultes (1997), Forum Mondial de Dakar sur l'Éducation pour Tous (2000)...

⁵ L'Institut International de Planification de l'Education (IPE) est un institut de l'UNESCO situé à Paris.

en développement, l'objectif de cette étude est de « revisiter » le lien entre éducation et développement rural pour combler un manque d'information dans ce domaine¹.

Au Sommet Mondial de Johannesburg, en septembre 2002, les Directeurs Généraux de l'UNESCO et de la FAO, lançaient le « *Programme Phare Education pour les Populations Rurales - EPR* »² dont les objectifs sont de souligner, au sein de l'objectif d'Education Pour Tous (EPT), l'importance de l'éducation pour les populations rurales pour éradiquer l'extrême pauvreté et la faim dans le monde, réduire le fossé entre zones rurales et urbaines, accroître l'accès des populations rurales à l'éducation et en améliorer la qualité, renforcer les capacités nationales de définition et de mise en œuvre des programmes d'éducation en réponse aux besoins des populations rurales.

Le lancement de ce programme souligne une vision centrée sur les populations rurales et leur maîtrise des décisions qui les concernent, dans tous les domaines d'activité, agricole bien sûr mais aussi de transformation, de service (vulgarisation, commercialisation, crédit, santé, éducation...), formels et informels, dans une représentation de l'éducation qui intègre alphabétisation, éducation primaire, secondaire et supérieure et formations professionnelles initiale et continue.

Depuis fin 2002, la FAO et l'UNESCO réalisent des séminaires internationaux pour sensibiliser les gouvernements, les structures d'Etat, les institutions de développement rural, mais aussi les bailleurs de fonds internationaux (Institutions internationales, Etats, ONG...)³ à l'importance des formations rurales. **Ils ont créé ensemble un partenariat international, ouvert à toutes les organisations engagées dans la promotion et l'amélioration de la qualité des formations pour les populations rurales**, lequel se structure progressivement sur la base de conférences et d'un réseau internet permettant des échanges d'expériences et d'études⁴.

2.2/ Du côté de la Francophonie...

Les Assises francophones de la formation professionnelle et technique (Bamako, mai 1998), organisées conjointement par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et par la Conférence des ministres de l'Education ayant le français en partage (CONFEMEN), ont mis en avant la nécessité pour les pays membres de la communauté francophone de recentrer leurs systèmes de formation sur la relation formation / emploi, sur l'insertion des jeunes dans la vie active par l'ouverture de la formation professionnelle et technique sur l'économie et le monde du travail et de l'emploi en prenant en compte les besoins des différents acteurs. Les conclusions de ces assises ont été approuvées et validées par les chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant le français en partage lors du VIII^e sommet de la Francophonie (Moncton - septembre 1999).

En conséquence et afin d'accompagner les Etats de la Francophonie dans leur démarche d'adaptation des dispositifs de formation professionnelle et technique, **l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie a développé un programme d'appui aux politiques nationales de formation professionnelle des Etats membres** en se fondant pour sa réalisation sur un pool multilatéral d'experts des pays francophones. Dans un premier temps, ce programme s'est développé par grandes régions des pays membres de la Francophonie⁵, dans les différents domaines suivants :

- la revalorisation de la formation professionnelle et technique,
- l'adaptation de l'offre de formation au contexte socio-économique et au marché de l'emploi,

¹ FAO - UNESCO. « *Education pour le développement rural – Vers des orientations nouvelles* ». 2004.

² FAO - UNESCO. « *Education pour les populations rurales : La FAO et l'UNESCO lancent un appel conjoint en faveur de l'Education pour les populations rurales* ». http://www.fao.org/ruralyouth/education_fr.html

³ Séminaires FAO / UNESCO de Bangkok (5-7 novembre 2002), Baoding (Chine / 20-23 janvier 2003), Bangkok (25-26 mai 2004), Santiago du Chili (3-5 août 2004), Thiruniravu (10-12 octobre 2005), Sainte Lucie (18-19 mai 2006), Aid Agencies Workshop « *Education for rural people: Targeting the poor* », Rome (12-13 décembre 2002), « *Education pour les Populations Rurales (EPR) dans le cadre d'une approche à la sécurité alimentaire fondée sur le droit de l'homme : une perspective participative dans la lutte contre la pauvreté* », Bruxelles (7 avril 2006). http://www.fao.org/sd/erp/ERPotheractivities_fr.htm.

⁴ Tout gouvernement, institution, école, association, ONG... peut rejoindre cette initiative. Ce réseau regroupe une centaine de membres dont quelques françaises (Anamorhose, CNEARC, ENESAD, ENFA... ainsi que des associations d'éducation populaire et des ONG). Informations sur le site http://www.rdfs.net/news/0302ne/0302ne_unesco_en.htm et inscription : javinia.gasperini@fao.org

⁵ Séminaires de Grand Bassam (Afrique de l'Ouest – mars 1999), Beyrouth (Maghreb / Machrek – janvier 2001), Bangui (Afrique centrale – mars 2001), Port-Louis (pays insulaires – juin 2001), Bucarest (PECO – octobre 2001) et Phnom-Penh (péninsule indochinoise – novembre 2001).

- le développement et la mise en œuvre de programmes de formation basés sur l'acquisition de compétences liées à des métiers,
- le développement et l'émergence de programmes de formation continue,
- l'autonomie des établissements de formation.

Une stratégie de concertation et d'échanges est mise en œuvre à l'échelle régionale avec trois composantes :

1. le développement sur le terrain d'un dispositif régional de partenariat inter Etats dans chacune des six régions de la Francophonie,
2. la création sur Internet d'une base des savoirs francophones qui favorise la collaboration et l'échange d'expériences et fournit des ressources documentaires,
3. l'aide à l'identification des financements nécessaires au développement de ce secteur et la facilitation de l'accès à ces financements. formations agricoles et rurales.

Ces différentes composantes s'appuient pour développer leurs activités sur les expériences et travaux d'experts de différents pays en matière de formation professionnelle et technique. C'est ainsi qu'avaient été rédigés les Cahiers pédagogiques qui servent de base commune de référence pour les différentes activités de l'Organisation Intergouvernementale de la Francophonie en matière la formation professionnelle et technique¹... lesquelles n'abordent toutefois pas la question spécifique des formations rurales.

2.3/ Du côté de la Banque Mondiale...

Dans les années 80, la Banque Mondiale se désengage de tout programme d'appui aux systèmes d'enseignement technique et supérieur agricoles. Corrélativement, elle soutient la mise en place d'un nouveau dispositif de vulgarisation appelé « *Training and Visit* » (Formation et visite, ou « *méthode Bénor* » du nom de son promoteur). Ce dispositif, fondé sur une relation étroite entre la recherche, la vulgarisation et les producteurs, s'appuyait sur un réseau dense de vulgarisateurs, formés régulièrement à tous les niveaux en fonction des problèmes rencontrés sur le terrain par les producteurs, et avait pour objectif d'augmenter la productivité agricole en analysant les problèmes techniques rencontrés par les producteurs de base, en diffusant, sous forme de paquets technologiques, les acquis de la recherche susceptibles d'y répondre.

Si ce dispositif de vulgarisation agricole a permis d'obtenir des résultats importants dans le cadre de productions spécialisées, il semble avoir été moins bien adapté à la diffusion de thèmes complexes et au renforcement des capacités d'analyse et de diagnostic des populations rurales dans la recherche de solutions globales liés aux nécessaires évolutions d'une agriculture pluviale fondée sur une gestion de la fertilité par des jachères de longue durée.

Au début des années 90, après une demande d'appui de la coopération allemande (GTZ²) à un centre de formation agricole, le Bureau pour l'Afrique de l'Ouest et centrale de la Banque Mondiale lance une étude globale du dispositif de formation agricole ivoirien avec l'appui de la coopération française. Suite aux résultats inattendus de l'étude, d'autres furent réalisées pour quelques pays de la sous région (Madagascar, Sénégal, Tchad, Togo) notamment par le canal du centre d'investissement de la FAO. Elles furent qualifiées de « *revues du sous secteur du développement des ressources humaines du secteur rural* » en référence aux revues sectorielles de la Banque mondiale.

Ces « revues » furent l'occasion de faire une synthèse des stratégies éducatives existantes, un bilan des dispositifs en place, des flux d'élèves et des coûts par niveau et grand secteur d'activité économique, du poids du système éducatif sur le budget national et plus particulièrement du dispositif de formation agricole, des perspectives démographiques et de leurs conséquences en termes de cohortes prévisionnelles à scolariser et à insérer dans la vie active. Elles ont permis de mettre en évidence de profondes lacunes structurelles des dispositifs de formations agricole et rurale en place : grave déséquilibre des flux inter catégoriels au profit des formations supérieures, quasi absence de

¹ Ministère de l'Education du Québec. « *L'ingénierie de la formation professionnelle* ».

Cahier 1 : Orientations, politiques et structures gouvernementales ;

Cahier 2 : Gestion centrale de la formation ;

Cahier 3 : Développement des programmes d'études ;

Cahier 4 : Mise en œuvre locale de la formation.

² GTZ : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit.

structures capables d'assurer les formations initiales et continues des producteurs agricoles, des personnels spécialisés (dans l'accès au marché, la communication et l'information agricole, l'organisation sociale, le conseil de gestion à l'entreprise agricole familiale, la conservation des aires protégées...) ainsi que des professionnels appelés à exercer ou exerçant différents métiers ruraux non agricoles mais directement liés à la production agricole (transformateurs de produits, vendeurs et réparateurs de matériel vendeurs d'intrants...)¹.

Ces revues de sous secteur devinrent progressivement des documents de référence permettant d'élargir le débat à la formation professionnelle des producteurs agricoles et ruraux, sans pour autant ignorer les autres niveaux (techniciens et ingénieurs).

Sur la base de cette étude, les responsables ivoiriens, avec l'appui du bureau de l'Afrique de l'Ouest de la Banque Mondiale et des coopérations françaises et allemandes, lançaient un programme expérimental qui devait être l'occasion de rompre avec le passé (réponse exclusive aux besoins d'emplois de l'Etat) en recentrant les formations agricole et rurale sur les besoins de tous les acteurs du secteur (notamment les producteurs agricoles) tout en veillant à la reconstitution d'un système national de formation professionnelle cohérent permettant d'assurer l'adéquation permanente de la demande et de l'offre de formation professionnelle : projet de Centres des Métiers Ruraux (CMR) œuvrant en synergie avec le dispositif de vulgarisation de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER). Ultérieurement, ce programme expérimental fut intégré dans un programme plus large : le programme de valorisation des ressources humaines du secteur agricole (PVRH - SA)².

Forte de cette expérience, en Afrique de l'Ouest, la Banque Mondiale a développé des programmes de valorisation des ressources humaines comme objectif essentiel du développement agricole et rural, en collaboration avec les autres structures internationales de coopération, notamment dans le cadre des orientations des « Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté » (DRSP). Cette stratégie visait, en Afrique subsaharienne, quatre « produits » : la rationalisation du fonctionnement des ministères de l'agriculture ou du développement rural, le renforcement des organisations professionnelles agricoles (formations adaptées à leurs besoins et demandes), une politique décentralisée de communication agricole et rurale, et des stratégies nationales de rationalisation des structures de formations agricoles et rurales. Chacune de ces opérations devait être systématiquement mise en réseau informatisé pour un accès à l'information généralisé et interactif au moins au niveau de la sous région Afrique de l'Ouest et centrale, ce qui constituerait le cinquième « produit »³. Avec cette initiative, la Banque mondiale appuyait l'élaboration de stratégies nationales de formation agricole et rurale (SNFAR) dans quatre pays (Bénin, Burkina-Faso, Mali et Sénégal).

2.3/ Du côté de l'Union Européenne...

Aujourd'hui, la problématique des formations rurales n'est pas abordée en tant que telle au sein de la Commission des Communautés Européennes, bien que celle-ci participe activement au « Groupe de Neuchâtel »⁴ plus centré sur la vulgarisation et le conseil agricoles. En septembre 2002, à l'initiative de la France, l'Union européenne avait organisé un forum sur les « politiques et approches pour la réduction de la pauvreté rurale en pratique », à Montpellier, avec pour stratégie de mieux identifier les moyens opérationnels pour améliorer l'efficacité des politiques de coopération pour le développement rural et leur mise en œuvre... mais les formations rurales n'y avaient pas été étudiées spécifiquement⁵.

¹ DEBOUVRY.P. « Typologie des expertises demandées – Identification des expertises réalisées ». Groupe de travail MAE / MAAPAR Ingénierie des Dispositifs de Formation à l'International. Décembre 2000. http://www.agropolis.fr/formation/pdf/Debouvy2_MAE_MAAPAR_2002.pdf

² NEUMANN Irmfried. « CMR : professionnalisation en milieu rural par la formation non-formelle - La construction de la formation à partir de la demande. Résumé de quelques expériences du projet des Centres des Métiers Ruraux (CMR) en Côte d'Ivoire ». Contribution aux septièmes journées d'études « Ingénierie des dispositifs de formation ». Paris. 2003. http://www.agropolis.fr/formation/biblio/7ldf/Article/Neuman/IDF_2003 . Compte tenu de la situation ivoirienne, ces deux programmes sont actuellement arrêtés malgré des enseignements prometteurs qui permettaient d'envisager un renouveau des formations rurales dans ce pays.

³ FAULIAU Christian. « Initiative 2008 - Pour la valorisation des ressources humaines du secteur agricole et rural en Afrique de l'Ouest et centrale (un programme, 5 produits) ». Contribution aux septièmes journées d'études « Ingénierie des dispositifs de formation ». Paris. 2003. http://www.agropolis.fr/formation/biblio/7ldf/Fauliau_IDF_2003 .

⁴ Le « Groupe de Neuchâtel » réunit dans un cadre informel les représentants de 13 agences bilatérales et multilatérales de coopération depuis 1995 pour dégager une vision nouvelle de la vulgarisation et le conseil agricoles.

⁵ Informations sur le forum rural de Montpellier : <http://europa.eu.int/comm/development/body/theme/rurpol/forum/index.htm>

Les priorités de l'Union Européenne dépendent des contextes spécifiques à chaque pays et se résument à trois axes directeurs : améliorer la « qualité » de l'éducation autant que la « quantité », accroître ensuite la fourniture d'une formation liée à l'emploi, améliorer enfin les chances de formation pour les groupes défavorisés. De fait, il existe des orientations différentes selon les zones d'intervention. Ainsi la formation professionnelle est une composante essentielle de la coopération avec les pays méditerranéens (l'Union Européenne participe à la rénovation de la formation professionnelle tunisienne avec le programme MANFORM) ainsi que dans l'ensemble des PECO¹, bien que dans ces pays les opérations financées restent marginales par rapport à l'ensemble des projets de coopération.

Dans les pays ACP², la Commission Européenne recherche une meilleure articulation entre formation et emploi³ en soulignant l'importance centrale de l'éducation dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement. Elle engage un recentrage de ses interventions sectorielles, en appui aux politiques des PED et en complémentarité avec les autres bailleurs, en retenant trois priorités :

1. l'éducation de base en particulier l'éducation primaire « *en s'assurant qu'aussi bien les filles que les garçons ont atteint un niveau acceptable de scolarisation* » et la formation des professeurs ;
2. la formation liée à l'emploi ;
3. l'éducation supérieure, en développant les niveaux régionaux.

Dans son analyse de la situation des pays ACP, la Commission souligne l'inégalité des dispositifs éducatifs entre zones rurales et urbaines (taux de scolarité plus faibles, moindre scolarisation des filles, difficulté d'accès au secondaire et au supérieur) et préconise d'orienter les budgets de l'éducation et les appuis financiers vers les zones rurales où les besoins sont les plus pressants notamment par la décentralisation des appuis financiers au niveau des districts à l'intérieur des programmes sectoriels. Par ailleurs, en réaffirmant le rôle clef de l'éducation dans l'augmentation de la productivité et le développement, la Commission en conclue à la nécessité de mettre en place des approches innovantes en matière de formation, dépassant le secteur formel de l'éducation, et favorisant l'auto-emploi ainsi que l'accès concomitant à d'autres formes de capital (terre, crédit) et assurant l'acquisition des compétences tout au long de la vie. Toutefois, ces différentes déclarations de principe ne semblent pas donner lieu à ce jour à des orientations, des programmes, ou des actions spécifiques aux formations agricoles et rurales.

2.4/ Et en France ?

Dans son rapport sur la formation professionnelle⁴, le Haut Conseil de la Coopération Internationale soulignait que, dans les différents secteurs d'activité des pays en développement de la zone de solidarité prioritaire (ZSP), les systèmes de formation n'avaient pas encore su s'adapter aux besoins réels de leurs économies. Conçus le plus souvent pour former les salariés d'entreprises « modernes » qui n'offrent que peu d'emplois, ils ne répondent ni aux besoins des micro et petites entreprises, ni aux attentes d'une majorité de jeunes en errance entre chômage et emplois précaires.

24.1/ Au ministère de l'Agriculture...

Face aux réorientations des emplois dans de nombreux pays et à la crise de leurs dispositifs d'enseignement agricole, la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) au travers de son Bureau de la Coopération internationale, prenait l'initiative, en collaboration avec Agropolis⁵, en juin 1994, de créer des journées d'études « *Ingénierie de la formation pour le développement* »⁶ afin « *d'échanger des informations sur des expériences de coopération*

¹ PECO : Pays d'Europe Centrale et Orientale.

² ACP : Afrique, Caraïbe, Pacifique.

³ Commission des Communautés Européennes. « *Communication de la commission au conseil et au parlement européen sur l'éducation et la formation dans le contexte de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement* ». Bruxelles, le 06.03.2002.

⁴ Haut Conseil de la Coopération Internationale. « *La coopération en matière de formation professionnelle avec les pays de la zone de solidarité prioritaire* ». Octobre 2001.

⁵ Le Pôle d'enseignement et de recherche Agropolis, situé à Montpellier, regroupe des instituts de recherche, des universités, des écoles de formation... spécialisés dans le domaine de l'agronomie des régions chaudes.

⁶ 1995 : Premières journées d'études « *Ingénierie de formation pour les pays en développement* », Montpellier.

1996 : Secondes journées, Montpellier, sur le thème « *Les besoins de formation des paysans, vulgarisateurs et formateurs* ». 1997 : Troisièmes journées, Toulouse, sur le thème « *La demande de formation, l'analyse des besoins et l'élaboration d'une offre de formation* ».

internationale en matière de définition et d'appui à des systèmes de formation agricole ». Ces premières journées d'études (janvier 1995), notamment avec l'étude de cas de la Côte d'Ivoire, **posaient les questions de la prise en compte des évolutions démographiques, de l'insertion des jeunes, de l'entrée en crise des systèmes traditionnels de production et de l'exigence d'un accroissement de la productivité devant permettre l'augmentation de la capacité d'accueil du secteur agricole**. Elles permettaient de souligner que pour participer à la recherche de réponses à ces questions, il fallait imaginer des formations diversifiées selon les besoins de publics différents (agriculteurs, artisans et commerçants, jeunes adultes alphabétisés, femmes, cadres de base de la vulgarisation et du développement), selon les types de formation (apprentissage, formation technique, formation professionnelle continue, formation alternée...), à chaque fois adaptées aux situations locales.

La même année, la sous-direction de l'enseignement supérieur de la DGER, dans le cadre d'un projet « *Idées : Innovation et enseignement supérieur* », décidait de financer la réalisation d'un document pédagogique visant à « *assurer la diffusion des approches méthodologiques et des outils propres à l'ingénierie de formation adaptés à la situation des pays en développement* » afin d'élaborer et de diffuser des méthodes et des outils susceptibles d'être utilisés dans la création ou la rénovation de dispositifs de formation professionnelle agricole pour qu'ils répondent aux besoins et aux évolutions des activités professionnelles. En 1996 le ministère de la Coopération prenait la décision de financer la réalisation d'un premier séminaire de formation pour en expérimenter et diffuser les contenus¹ dans le cadre de l'objectif d'adaptation des dispositifs de formations rurales aux nouveaux enjeux du développement.

En 1998 la DGER commandait la réalisation d'une étude pour dresser un bilan des demandes d'appui à la création ou la rénovation de dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale à l'international et formuler des recommandations en vue d'améliorer la réponse des établissements publics français². Ces différentes réflexions, reprises lors de la rédaction de la circulaire sur l'exercice de la mission de coopération internationale des établissements de l'enseignement agricole, devaient aboutir, **en 2002, à la création du Pôle National de Coopération Internationale (PNCI)** chargé notamment « *d'assurer la présence française à l'international en matière d'expertise, d'appui et d'évaluation pour la création et la rénovation de dispositifs de formation agricole en organisant la réponse aux demandes dans le cadre des orientations de la politique internationale de la France et en s'appuyant sur une expertise reconnue* »³.

La DGER et Agropolis poursuivent la tenue de journées d'études, devenues « *ingénieries des dispositifs de formation à l'international* », avec le patronage de la FAO et du MAE, pour confronter et analyser des expériences françaises et étrangères, mutualiser et capitaliser les compétences, structurer progressivement un réseau d'expertise international⁴.

Parallèlement, des réseaux géographiques de la DGER, regroupant chacun des établissements d'enseignement technique, supérieur ou de formation professionnelle, publics ou privés, ayant des coopérations avec des établissements d'un même pays, engagent une réflexion sur les formations professionnelles agricoles et rurales de leurs pays partenaires⁵ afin de répondre aux besoins de formation de ces pays et de coordonner efficacement leurs interventions.

24.2/ Au ministère des Affaires étrangères...

La France a une longue tradition d'appui dans le domaine de la formation notamment d'enseignement technique agricole et supérieure agronomique. A la fin des années 80, le ministère de

¹ Séminaire « *Ingénierie de la formation pour le développement* », Ouagadougou, janvier 1996. Le document, élaboré sur la base d'actions de formation de formateurs en Angola, France, Maroc, Tchad, Tunisie... devait ensuite servir de base à la réalisation de plusieurs séminaires pour la rénovation des dispositifs de formation rurale : Burkina-Faso, Cambodge, EIER, France, Sénégal.

² MARAGNANI Alain, RANGHEARD Marie-Suzanne, TEISSET Jean-Louis. « *Bilan et perspective des actions d'ingénierie des dispositifs de formation à l'international* ». Janvier 1999. <http://www.educagri.fr/actions/coopint/publicat/bilan.htm>

³ Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation. Circulaire DGER/FOPDAC/C2001. « *La mission de coopération internationale des établissements de l'enseignement agricole* ». 26 juin 2001. Cette circulaire précise les termes de la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999.

⁴ Thèmes des dernières journées « *Ingénierie des dispositifs de formation à l'international* » : « *Evolutions des dispositifs de formation face aux enjeux du développement rural à l'international* » 2003 ; « *Travail en partenariat pour la constitution d'une expertise collective* » 2004, « *Enseignement et formation professionnelle agricoles: entre réponses aux besoins locaux et adaptations aux évolutions internationales* » 2005. Contributions et actes sur : <http://www.agropolis.fr/formation/biblio> et <http://www.educagri.fr/actions/coopint/sommaire.htm>

⁵ Exemple des réseaux géographiques de la DGER Bénin, Burkina-Faso, Maroc, Sénégal et Tunisie.

la Coopération a également réorienté ses financements vers l'organisation du monde rural dans la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP) : appui aux politiques agricoles et de sécurité alimentaire, gestion durable de l'environnement, couverture des besoins de santé, développement des services aux producteurs (vulgarisation, crédit, mise en marché...), appui aux initiatives des populations, notamment de formation des professionnels agricoles.

Toutefois, le ministère de la coopération s'est efforcé de maintenir des formations dans des secteurs jugés prioritaires, pour des cadres de haut niveau, non plus sur des bases nationales où les écoles supérieures et les facultés étaient en crise, mais dans une vision régionale en appuyant la formation des Centres Régionaux d'Enseignement Spécialisé en Agriculture (CRESA) au sein de la Francophonie (AUPELF¹). La coopération française a également participé à l'émergence des « *revues de sous-secteur des ressources humaines* » en finançant le poste de consultant de la Banque mondiale par l'intermédiaire du trust fund. Enfin, elle était également présente dans la réflexion sur une nouvelle approche des formations rurales avec le financement d'un séminaire expérimental de formation en ingénierie de formation en 1996 (Cf. § précédent).

Au cours des quatrième journées « *Ingénierie des dispositifs de formation à l'international* », le Sous-Directeur de la DGCID² soulignait que les objectifs de l'intervention française pourraient se formuler ainsi : « *Contribuer par la formation, chez nos partenaires, au développement d'une agriculture productive, compétitive, durable et respectueuse de l'environnement* ». Il précisait que « *l'enseignement agricole, situé au carrefour de l'enseignement technique et professionnel et du développement durable dans sa dimension gestion des ressources naturelles est le secteur d'activité qui sera appelé à prendre une part croissante dans les projets de coopération que la France développera dans un avenir immédiat* ».

Ce renouveau d'intérêt pour les dispositifs nationaux de formation professionnelle, agricole et rurale, s'est concrétisé en **2000 par la mise en place d'un groupe de travail interministériel, des ministères des Affaires étrangères et de l'Agriculture, sur l'ingénierie des dispositifs de formation dans les domaines agronomique et de l'environnement**. Composé de représentants de ces ministères, d'institutions françaises de formation et de professionnels du secteur, il avait pour objectif de capitaliser les expériences significatives sur ce thème, de formaliser, structurer les concepts et les outils qui les sous-tendent, et de produire des documents supports en vue d'une communication large³. Les échos de ces différentes réflexions se concrétisaient, en 2002, dans la revue « Agridoc » qui consacrait son numéro 3 aux formations professionnelles agricoles⁴.

Le MAE a souhaité poursuivre la réflexion engagée par le groupe interministériel en **prenant en compte spécifiquement le secteur agricole et rural dans la redéfinition de ses axes d'orientation stratégique en matière d'appui à l'enseignement technique et à la formation professionnelle**. La réflexion engagée par le bureau de la Formation professionnelle et de l'Enseignement technique a réaffirmé la place centrale du ménage rural au centre de la politique de développement des pays de la ZSP et la nécessité de penser les formations pour le monde rural en « terme de masse » en articulation avec une politique nationale agricole, réfléchie et portée par l'ensemble des acteurs du monde rural⁵.

En mars 2004, pour formuler des axes d'interventions prioritaires et concrètes en matière d'appui à l'enseignement technique et à la formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne, la Direction du Développement et de la Coopération Technique du MAE confiait à

¹ AUPELF : Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française.

² DGCID : Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement du ministère des Affaires étrangères. DESTOUESSE Jean-Pierre. « *Les enjeux, les objectifs et les attentes du Ministère des Affaires Etrangères par rapport à l'Atelier* ». Conférence aux quatrième journées d'études « *Ingénierie des dispositifs de formation* ». Montpellier. 1999. <http://www.agropolis.fr/formation/biblio/actes.rtf>

³ Groupe de travail MAE / MAAPAR. « *Ingénierie des Dispositifs de Formation à l'International* ». Textes d'analyse et de propositions sur : http://www.agropolis.fr/formation/biblio/Document_1/Bibliothèque.doc
Le livre « *Formations rurales à l'international – Méthodes et outils* », Educagri Editions, 2003, est une production du groupe de travail MAE / MAAPAR.

⁴ Agridoc. N°3. Juin 2002. L'élaboration de ce numéro permettait de replacer la question des formations rurales dans leur dimension de formation de masse des producteurs agricoles et des acteurs du milieu rural (alphabétisation, éducation de base, formation professionnelle initiale et continue, des producteurs agricoles et ruraux). L'ensemble des articles de la revue sont consultables sur le site : <http://www.agridoc.com>.

⁵ MAE / DGCID / DCT. « *Enseignement technique et de formations professionnelles – Orientations stratégiques 2004 - 2008* ». Document de travail.

l'IRAM¹ la coordination d'une nouvelle étude pour la relance des interventions de l'expertise dans ce domaine. **Cette étude devait notamment montrer que la formation professionnelle agricole de masse devrait être considérée comme un élément clef d'une politique agricole et proposait huit axes d'action :**

1. appui à la définition des politiques et formation des compétences nécessaires : formation des cadres à la compréhension de leurs agricultures, accompagnement des processus de concertation pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation, appui à l'émergence de groupes de pilotage régionaux.
2. création de dispositifs d'accès à l'information (pas seulement avoir accès à, mais aussi savoir produire et traiter, améliorer les données et bases statistiques),
3. développement des démarches et méthodes d'ingénierie des dispositifs de formation : diagnostic participatif, conception des dispositifs de formation, appuis méthodologiques ponctuels,
4. conception et appui à la mise en œuvre de dispositifs de financement de la formation,
5. formation des formateurs et renforcement des capacités des prestataires de formation, formations pour les services publics et privés, les prestataires, les OPA, les collectivités.,
6. développement d'analyses et travaux d'étude en économie de l'éducation et de la formation professionnelle agricole,
7. appui aux innovations : appui aux équipes (enseignantes) en situation d'innovation, capitalisation sur les conditions de réussite et les échecs notamment pour enrichir les formations initiales,
8. développement des partenariats et réseaux².

24.3/ A l'Agence Française de Développement...

Si l'AFD a une tradition d'intervention dans le domaine de la formation professionnelle, il s'agissait plutôt par le passé d'un accompagnement des investissements d'infrastructures et de développement rural qu'elle finançait. Ces interventions ont concerné principalement les sociétés d'Etat et leurs centres de formation professionnelle.

Depuis une dizaine d'années, l'AFD participe aux programmes de restructuration des systèmes de formation professionnelle accompagnant les réformes de l'appareil de production, les mutations technologiques des entreprises et leurs stratégies de développement en milieu concurrentiel. L'AFD considère que la formation professionnelle est un facteur de compétitivité et, qu'en conséquence, la croissance économique ne peut s'installer de façon durable sans une production préalable suffisante de capital humain³. En conséquence, l'AFD intervient prioritairement dans les pays en développement dont l'économie est tirée par les exigences des marchés internationaux mais dont les entreprises ont accumulé des retards au niveau technologique, organisationnel et humain.

Les projets de formation professionnelle de l'AFD intègrent systématiquement la promotion de partenariats stratégiques et opérationnels entre les organisations professionnelles d'employeurs et d'employés⁴, demandeurs de compétences, et l'Etat, promoteur de l'offre de formation et garant de sa qualité et de son accès pour tous. Les financements de l'AFD concernent l'ensemble des investissements nécessaires à la réussite des projets (investissements immatériels : nouveaux programmes de formation, formation des formateurs... et investissements matériels : fourniture d'équipements, construction et rénovation de bâtiments...).

¹ IRAM : Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement. Les conclusions de cette étude devraient être remises au MAE en janvier 2005.

² FUSILLIER.C. « Etude pour la relance des interventions de l'expertise française en matière de formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne ». IRAM. Décembre 2004. http://www.agropolis.fr/formation/biblio/2005_rapport_final_IRAM.pdf

³ BALMES Jean-Claude. Intervention « Which are the monitoring mechanisms for education for rural people and which are the indicators? ». Aid agencies workshop. « Education for rural people: Targeting the poor ». FAO. Rome, 12-13 Décembre 2002.

⁴ WIDMAIER Alain. « Les évaluations de projets internationaux de formation - Stratégie d'intervention de l'AFD dans le domaine de la formation professionnelle ». Conférence aux sixièmes journées d'études « Ingénierie des dispositifs de formation à l'international ». Montpellier. 2001. <http://www.agropolis.fr/formation/biblio/widmaier.tf>

En 1999, les missions de l'AFD ont été étendues pour inclure les infrastructures sociales de base (éducation et santé) avec la création d'un « **département du développement humain** ». Par exemple, l'AFD s'est engagée dans un programme de rénovation de la formation professionnelle tunisienne avec son volet agricole. Le programme de mise à niveau des établissements est étudié sous la responsabilité de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP) en partenariat avec des professionnels français, coordonnés par l'AMCIDA¹, opérateur pivot des partenariats français, choisi par l'UTAP. Dans ce projet, l'AFD a appuyé la branche professionnelle dans le pilotage du projet et financé des investissements immatériels (définition de programmes de formation) et matériels (rénovation des centres de formation de Thibar, Chott Meriem, Sidi Thabet...).

24.4/ Chez les autres acteurs français...

Les ONG et organisations professionnelles agricoles poursuivent leurs appuis à la formation notamment des responsables de groupements paysans. Compte-tenu de l'expérience acquise dans ce domaine, en 2000, la DGCID confiait la conduite d'une réflexion sur l'appui aux apprentissages paysans à l'Inter-Réseaux². Initialement, la préoccupation était d'examiner la question de la mise en place de dispositifs de formation rurale dans les pays en développement, plus particulièrement en Afrique de l'Ouest. Face à l'ampleur du sujet, le groupe de travail de l'Inter-Réseaux a décidé d'aborder cette question en centrant son attention sur **les modes d'apprentissages paysans, considérés comme socle de toute véritable refonte globale des dispositifs de formation et de conseil en milieu rural**³.

Parallèlement, émerge progressivement un nouvel acteur de la coopération internationale, les collectivités territoriales. **En effet, la loi a donné un cadre juridique à l'exercice de la coopération décentralisée**⁴ pour l'ensemble des actions internationales menées par convention dans un but d'intérêt commun par une ou plusieurs collectivités territoriales françaises avec leurs homologues étrangers. La Commission Nationale de la Coopération Décentralisée souligne que la totalité des régions françaises, les ¾ des départements, l'ensemble des grandes villes, quatre sur cinq des villes moyennes, étaient engagés dans des actions comportant une dimension internationale⁵. La coopération décentralisée permet à 3500 collectivités territoriales françaises d'être présentes dans 115 pays avec des échanges institutionnels, des actions d'appui au développement local, voire humanitaires. **Progressivement se constituent des dispositifs régionaux de concertation et d'appui qui jouent un rôle clef dans l'appui aux projets**⁶ dont certains concernent les formations agricole et rurale, et qui sont le plus souvent conduits en partenariat avec des établissements français d'enseignement agricole.

24.5/ Les évolutions en cours...

En juillet 2004, le CICID⁷ a confirmé le soutien de la France à la réalisation des « Objectifs du Millénaire » (lutte contre la pauvreté et éducation pour tous) et la mise en place des stratégies pluriannuelles de référence dans les secteurs prioritaires dont trois d'entre eux concernent plus ou moins directement les formations agricole et rurale : l'éducation, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et de la biodiversité. Il décidait par ailleurs du **transfert progressif des responsabilités de gestion et de conduite d'opérations du ministère des Affaires étrangères à l'Agence Française de Développement ainsi qu'une nouvelle répartition du dispositif d'assistance technique**. Parallèlement, le CICID soulignait l'exigence du développement

¹ AMCIDA : Association Méditerranéenne de Coopération Internationale pour le Développement Agricole.

² L'Inter-Réseaux est composé d'environ 3000 membres à 80% africains. Il est animé par un secrétariat exécutif basé à Paris. Ses activités sont soutenues par le ministère des Affaires Etrangères et par le CTA. www.inter-reseaux.org

³ BARBEDETTE Loïc, PESCHE Denis. « Prendre en compte les logiques d'apprentissages paysans pour concevoir de nouvelles formations rurales en Afrique de l'Ouest ». Contribution aux septièmes journées d'étude Ingénierie des dispositifs de formation à l'international. Paris. 2003. http://www.agropolis.fr/formation/biblio/7IdF/Article/Barbedette_Pesche_IDF_2003

⁴ Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

⁵ Commission Nationale de la Coopération Décentralisée. Communication du 13 mars 2003.

⁶ Haut Conseil de la Coopération Internationale. Commission « Coopération décentralisée ». « Pour une analyse des pratiques de la coopération décentralisée pour le développement et la solidarité internationale ». 22 janvier 2004.

Par exemple, dans le cadre de sa politique de coopération décentralisée, la région Centre soutien une association régionale, « Centraider », qui a pour missions de recenser les acteurs régionaux de la coopération et de la solidarité internationale, de diffuser l'information, de capitaliser et mutualiser les pratiques, de former les acteurs. La région organise tous les ans des rencontres régionales qui réunissent 400 personnes environ sur des thèmes différents (« La formation, levier du développement », « Le développement rural vecteur du développement social », « La dimension interculturelle dans les actions de coopération internationale »...).

⁷ CICID : Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement. « Relevé de conclusions ». 20 juillet 2004.

d'un dialogue de la France avec ses partenaires sur la base de l'élaboration de documents cadres de partenariat.

Les contributions de la France aux budgets des institutions internationales (Banque mondiale et Union Européenne notamment), les décisions d'augmentation de l'APD¹, de transfert à l'AFD des actions de développement et de coordination des acteurs de la coopération française par le MAE constituent autant d'éléments, politiques et financiers², qui peuvent jouer un rôle important dans la définition des démarches sous-sectorielles des institutions internationales, notamment pour les sous secteurs agricoles.

Les différents acteurs concernés par les formations agricoles et rurales s'efforcent de développer leurs partenariats. C'est ainsi que le MAE et le MAP (particulièrement son Pôle National de Coopération Internationale) ont assurés l'organisation et le financement de l'atelier de Ouagadougou (juin 2005) sur le thème « *Formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale* »³ en lien avec l'Agence Française de Développement, la Banque mondiale, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et la CONFENEM⁴. Cet atelier a regroupé 75 personnes représentant des institutions nationales en charges de la formation, des organisations professionnelles agricoles, des prestataires de formation, de dix pays d'Afrique subsaharienne et de la Tunisie, des assistants techniques des coopérations allemande, suisse et française, et des institutions organisatrices.

Enfin, suite à l'atelier de Ouagadougou et au souhait de ses participants, le MAE et le MAP décidaient de **participer conjointement à la réalisation, en 2006, d'un réseau international sur le thème des formations agricole et rurale avec pour objectif de soutenir et renforcer la réflexion sur la formation de masse en milieu rural, dans le cadre de politiques nationales de formation agricole et rurale**, par un partage de l'information et une mise en relation des acteurs⁵. Cet objectif est décomposé en deux volets :

1. Volet A : Création d'une plate-forme d'information et d'échange du réseau (site internet, forum de discussion, lettre d'information, bibliothèque virtuelle),
2. Volet B : Actions d'appui au réseau (veille thématique, organisation de manifestations, appui à la réalisation d'études, développement des synergies entre réseaux).

3/ DES FORMATIONS AGRICOLES ET RURALES EN RENOVATION.

La réflexion sur la rénovation des dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale est engagée dans de très nombreux pays d'Afrique francophone même si la situation est encore très différente d'un pays à un autre. Certains pays (Tunisie par exemple) sont déjà très engagés dans un processus de rénovation de leur dispositif, d'autres sont en phase de démarrage (Mali, Maroc, Sénégal...), d'autres enfin soulèvent la question de la réactivation de leurs dispositifs de formation pour faire face aux nouveaux enjeux du développement rural.

3.1/ La Tunisie.

Des changements importants se réalisent en Tunisie dans les années 1990 en agriculture avec un remarquable développement de la production agricole et alimentaire qui a permis d'améliorer le solde de la balance commerciale de ses produits et d'atteindre quasiment l'objectif d'équilibre des échanges. L'adhésion de la Tunisie à l'OMC⁶ et la création d'une zone de libre échange avec l'Union Européenne, vont accroître les évolutions économiques avec l'ouverture à la concurrence, accélérant la mutation des différents secteurs, notamment du secteur agricole où l'agriculture vivrière est encore largement présente au profit d'une agriculture marchande compétitive.

Mais les changements sont aussi législatifs et réglementaires avec la loi d'orientation de la formation professionnelle, en 1993, réorganisant profondément celle-ci et entraînant par voie de

¹ APD : Aide Publique au Développement.

² Augmentation de l'APD et conjugaison de la part de l'AFD de dons et de prêts pour le développement.

³ Pôle National de Coopération Internationale (MAP). Actes de l'atelier pour l'Afrique subsaharienne « *Formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale* » Ouagadougou. 30 mai – 3 juin 2005. <http://www.agropolis.fr/formation/biblio/index.html#ouaga>

⁴ Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français comme langue de partage.

⁵ <http://www.far.agropolis.fr/>

⁶ OMC : Organisation Mondiale du Commerce.

conséquence la réforme des études dans les établissements de formation relevant de l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricoles (AVFA) en 1998.

Le ministère de l'Agriculture de Tunisie a fait l'analyse des enjeux de cette nouvelle situation et a conclu à la nécessité d'une amélioration importante de la qualification des producteurs et des agents d'encadrement pour assurer une meilleure compétitivité en matière de coûts de production et de qualité des produits. En conséquence, à la fin des années 90, il a lancé la mise à niveau de son système de formation professionnelle pour l'agriculture et la pêche, initiale et continue, en concertation avec le ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi et la profession agricole.

L'objectif d'amélioration des qualifications passe par l'implication des structures professionnelles dans le système de formation professionnelle agricole¹, le renforcement de l'offre de formation agricole et de la pêche en termes de qualité et de capacité, la réorganisation du dispositif de formation agricole et de pêche et la mise en œuvre d'une démarche / qualité². **Un premier groupe d'une douzaine d'établissements de formation agricole a été jugé prioritaire pour être rénovés** (sur la cinquantaine existant en agriculture et pêche). Les actions d'appui portent sur le développement de l'ingénierie de formation, la formation des formateurs, la conception, la production et la diffusion de supports pédagogiques, l'implication de la profession dans les formations. Ces établissements seront des centres de ressources pour leur secteur.

3.2/ Le Maroc.

Les grands objectifs affichés dans la stratégie 2020 du Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches Maritimes sont l'accroissement de la production agricole, l'augmentation de l'emploi et des revenus dans l'agriculture, la création et la diversification de l'emploi dans les activités para-agricoles et rurales, l'arrêt des processus de dégradation de l'environnement, la mise à niveau de l'éducation et de la formation professionnelle, l'amélioration des infrastructures et des services pour une meilleure qualité de vie, la correction des déséquilibres régionaux.

En application de la loi sur la formation par apprentissage, un programme national pour la formation de 300 000 jeunes ruraux à l'horizon 2010 a été initié. Durant la période du plan quinquennal (2000-2004), il était prévu de former 100 000 jeunes ruraux dont 60 000 dans le secteur agricole et 40 000 dans les autres secteurs socio-économiques. Pour atteindre ces objectifs, l'ensemble de l'appareil de formation du ministère de l'Agriculture marocain a été mobilisé dans une convention cadre avec le ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, du Développement Social et de la Solidarité (MEFPDSS) en charge de ce programme. Les objectifs sont, d'une part de former une nouvelle génération d'agriculteurs aptes à gérer des exploitations agricoles compétitives, d'autre part de favoriser l'insertion de jeunes ruraux dans la vie active.

Cinq principes ont été retenus pour la réalisation du projet : la recherche de partenariats avec les institutions rurales, les organisations professionnelles et les organisations non gouvernementales, l'assouplissement des critères d'accès à la formation (âge, niveau de scolarité) et l'adaptation de ses modalités aux contraintes des ruraux (disponibilité, éloignement, coutumes...), la participation des exploitants et des entrepreneurs à la formation dans une proportion dominante, le partage des responsabilités de l'organisation de la formation avec les parents, la prise en compte de la finalité de la formation dès le départ à savoir son insertion et son impact sur le développement³.

¹ BEN MUSTAPHA.E. « L'implication de la profession agricole tunisienne dans la rénovation du dispositif de formation professionnelle agricole ». Atelier de Ouagadougou. Juin 2005. http://www.agropolis.fr/formation/pdf/atelier_ouagadougou/ben_mustapha.pdf

² LEMAIRE Philippe. « Les orientations actuelles du développement et de la formation agricole en Tunisie ». septièmes journées d'études « Ingénierie des dispositifs de formation ». Paris. 2003. http://www.agropolis.fr/formation/biblio/7ldf/Article/Lemaire_IDF_2003.doc

³ EL BAKKARI Abdeslam. « Evolution du dispositif de formation face aux enjeux du développement rural - cas du Maroc ». http://www.agropolis.fr/formation/biblio/7ldf/Article/EIBakhril_Boundar_IDF_2003.doc

METGE Jean. « Développement rural et formation au Maroc - Eléments d'analyse et de réflexion ». Septièmes journées d'études « Ingénierie des dispositifs de formation ». Paris. 2003. http://www.agropolis.fr/formation/biblio/7ldf/EtudeDoc/Enjeux_%20Maroc.doc

3.3/ Le Mali¹.

En 1997, l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP), principale organisation faîtière du Mali, crée une Commission « Formation ». Dans le cadre de la défense de l'agriculture familiale l'AOPP se fixe le double objectif de faire émerger et de faire prendre en compte, les besoins de formation des producteurs sur l'ensemble du territoire.

Par une « *lettre de politique de développement institutionnel du secteur rural* », le Ministère du développement rural prévoit de doter les institutions « *d'une capacité nationale permanente d'identification des besoins de formation et de formulation d'une politique agricole et rurale* »² et d'animer, dans chaque région, un système de partenariat avec les organisations professionnelles et le secteur privé. Suite à un long processus d'élaboration participatif, piloté par la Cellule de Planification et de Statistiques, avec le concours des Directions techniques nationales et régionales du Ministère du Développement Rural³, de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture ainsi que des représentants d'organisations de producteurs, un Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) est validé en 2002.

En juillet 2002, la CPS propose un « *plan de formation en politique agricole* » qui s'appuie sur le « *Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes* » (PASAOP) financé par la Banque mondiale. Dans ce cadre, des groupes de cadres nationaux et régionaux, animés par le Chargé de la formation agricole de la CPS, ont effectué une série d'études débouchant la formulation d'un « document de travail » sur la politique de formation agricole (juillet 2004) et l'élaboration d'une stratégie nationale de formation agricole et rurale⁴.

3.4/ Le Sénégal.

A partir de 1998, un groupe de travail comprenant des représentants de ministères, d'institutions de formation, d'ONG et d'organisations paysannes, a mené, avec l'appui du Projet intérimaire sénégalais-suisse d'appui à la formation agricole, une réflexion prospective sur la formation agricole et rurale (FAR) débouchant sur la rédaction d'orientations⁵ validées lors d'un séminaire national (avril 1999) réunissant plus de cent vingt participants représentant l'ensemble des structures et acteurs de la formation agricole et rurale. Ce document décline quatre grandes orientations stratégiques :

- généraliser en milieu rural l'éducation de base et assurer à tous les ruraux l'accès à l'alphabétisation ;
- répondre aux besoins de formation professionnelle des ruraux dans tous les domaines ;
- renforcer, adapter et mieux articuler les formations secondaires et supérieures entre elles et avec celles destinées aux ruraux ;
- réguler l'ensemble des institutions publiques et privées de formation agricole et rurale.

En mars 2003, est créé le « Bureau de la formation professionnelle agricole », directement rattaché au Cabinet, et chargé « de la formulation et de la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle agricole » ainsi que de la coordination de « l'ensemble des structures de formation professionnelle agricole ». En janvier 2004, le Bureau a proposé, avec l'appui des coopérations suisse et française, au « *Comité régional de planification stratégique de la formation agricole et rurale* » pour la Région de Ziguinchor et au « *Réseau des formateurs du Fleuve* » pour la Région de Saint-Louis, d'entreprendre un diagnostic participatif de l'offre et de la demande de formations agricole et rurale⁶.

¹ FUSILLIER Christian, BOUYER Jean-Bosco, MARAGNANI Alain. « *Etude pour la relance des interventions de l'expertise française en matière de formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne – Rapport de mission réalisée au Sénégal et au Mali* ». Octobre 2004.

² Secrétariat Général du Ministère du développement rural. « *Lettre de politique de développement institutionnel du secteur rural* ». Octobre 2001.

³ Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (DNAMR), Direction Nationale de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (DNAER) et Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle (DGRC).

⁴ ABDOULAYE T.F.COULIBALY C.CHARLOT F. « *Formation agricole et rurale au Mali dans le contexte de l'intégration sous régionale et de la mondialisation* ». Journées IDF 2005. http://www.agropolis.fr/formation/pdf/9ldf/tagora_coulibaly_charlot.pdf

⁵ « *Former les acteurs d'une nouvelle économie agricole et rurale : orientations et stratégies de formation à l'horizon 2015* ». Juin 1999.

⁶ Les travaux de diagnostic ont été réalisés par l'Institut d'Ingénierie de Formation du Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG) et le Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC). « *Diagnostic participatif pour*

En 2004, le Président et le Premier Ministre signent la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale¹, résultat d'un long processus de concertation nationale, qui reconnaît notamment « *le droit à la formation initiale et continue... aux personnes exerçant les métiers de l'agriculture et à tous les acteurs ruraux* », et que « *l'éducation, l'alphabétisation et la formation constituent des leviers stratégiques pour la modernisation de l'agriculture* ». La loi souligne le principe du partenariat pour la définition et la mise en œuvre un programme de renforcement des capacités des producteurs.

Le Bureau de la formation professionnelle agricole s'est engagé (novembre 2004) dans une identification des éléments qui doivent être inclus dans la future stratégie nationale de formation agricole dans le cadre du « *Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de Producteurs* » (PSAOP) sur des crédits de la Banque Mondiale. Une série d'études a permis d'élaborer un bilan diagnostic des formations rurales soulignant la nécessité de rompre avec les formations trop normatives plus centrées sur les produits que sur les hommes, d'ancrer les établissements dans leur environnement et de les ouvrir à l'ensemble des acteurs de leur territoire².

3.5/ Dans les autres pays...

Dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale la question des formations professionnelles agricole et rurale est aujourd'hui posée à partir du constat que, face à la très forte expansion démographique de la très grande majorité de ces pays, **l'agriculture n'assure généralement plus l'ensemble de ses fonctions essentielles, à savoir :**

1. **nourrir les populations urbaines et rurales,**
2. **accroître les ressources en devises de l'État par les produits d'exportations,**
3. **protéger et améliorer les ressources naturelles,**
4. **assurer à ses acteurs un niveau de revenu décent et en progression,**
5. **conserver et accroître ses emplois/auto emplois³.**

Le Bénin⁴ et le Burkina-Faso⁵ se sont engagés (2004) dans une démarche similaire à celle conduite au Mali et au Sénégal dans le cadre de stratégies d'appui à la réduction de la pauvreté sur des financements Banque mondiale.

D'autres pays conduisent aussi des réflexions semblables. Au Tchad, cette réflexion est conduite dans le cadre du projet de RENforcement des CAPacités Rurales (RENCAR) qui a pour objectif de professionnaliser l'ensemble de la filière formation rurale⁶, Le Comité Pédagogique Inter-écoles (COPIEC) a organisé, avec le soutien du projet RENCAR⁷, un atelier en juin 2005 « *Pour une re-fondation de la formation professionnelle et technique rurale au Tchad* ». En effet, face aux enjeux majeurs auxquels le monde rural est confronté (croissance démographique, retrait de l'Etat de divers services aux producteurs, baisse de la fertilité des sols et de la productivité, importations croissantes de céréales, sous emploi des jeunes en milieu rural et exode rural, etc.) la formation professionnelle apparaît plus que jamais comme un des outils indispensables du développement.

Dans quasiment tous ces pays, les mêmes éléments sont présents dans le diagnostic. L'éducation de base en milieu rural se caractérise par ses difficultés d'accès, des conditions matérielles médiocres, une incapacité à accueillir les nouvelles cohortes d'enfants, des programmes orientés vers des connaissances et compétences plutôt liées à la vie urbaine, des calendriers scolaires inadaptés aux cycles de vie en milieu rural, des langues d'enseignement qui ne sont pas les langues parlées par les populations rurales. Les dispositifs de formation professionnelle agricole ont,

la construction de la demande et l'adéquation de l'offre de formation dans la région du fleuve Sénégal ». CNEARC / CESAG. Juillet 2004.

¹ République du Sénégal. Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale du 04 juin 2004.

² GUEYE.A, MALON.X. « *Mise en œuvre de la stratégie nationale de formation agro-sylvo-pastorale – les engagements pris par l'Etat sénégalais à travers la loi d'orientation* ». Journées IDF 2005. http://www.agropolis.fr/formation/pdf/9ldf/queye_malon.pdf

³ DEBOUVRY Pierre. « *Mission d'appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de Formation agricole* ». 2004.

⁴ EDAH.C. « *Dispositif actuel en matière de formation rurale à l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) et quelques réflexions pour la mise en place d'une politique de formation rurale de masse au Bénin* ». Atelier de Ouagadougou. 2005. http://www.agropolis.fr/formation/pdf/atelier_ouagadougou/edah.pdf

⁵ KABORE.E. « *Le rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre d'un dispositif de formation professionnelle agricole. L'exemple du Burkina Faso* ». Journées IDF 2005. <http://www.agropolis.fr/formation/pdf/9ldf/kabore.pdf>

⁶ ROCHE Daniel. « *Le projet de Renforcement des Capacités Rurales au Tchad (RENCAR)* ». 2004. http://www.agropolis.fr/formation/biblio/8ldf/2004_Roche.doc

⁷ COPIEC. « *Pour une refondation de la formation professionnelle et technique au Tchad* ». Actes de l'atelier de réflexion et de propositions des 21-22-23 juin 2005 http://www.agropolis.fr/formation/pdf/2005_actes_atelier_COPIEC.pdf

pour leur part, privilégié les formations longues, diplômantes, orientées vers le secteur « moderne » (secteur d'état et entreprises) prenant peu en compte les nouveaux domaines de formation (gestion de l'environnement, biotechnologies, agro-industrie...).

Ces dispositifs d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, centralisés, peu évolutifs, méconnaissant les systèmes de production locaux, avec une absence de participation des usagers ne répondent pas aux attentes des familles, des jeunes, des communautés villageoises et des professionnels, en matière de préparation à des métiers, des emplois et auto emplois, de revenus. Ils ne répondent pas davantage aux besoins sociaux de formation à la citoyenneté et d'insertion sociale et professionnelle notamment des catégories de population les plus défavorisées (accès des femmes à l'alphabétisation et la formation professionnelle par exemple), ni aux enjeux économiques du développement des productivités en agriculture dans une perspective de développement durable.

En conséquence, le développement d'une formation professionnelle agricole et rurale de masse, tournée vers la préparation à la diversité des activités du milieu rural devient un des éléments clefs des politiques de développement rural. Les formations rurales doivent devenir un facteur de développement au cœur des territoires ruraux, développant des systèmes de production maîtrisant la gestion de l'espace rural pour assurer un accroissement durable de la productivité et favoriser l'organisation des producteurs et des productrices.

4/ POUR UNE EXPERTISE PARTAGEE.

Ce renouveau d'intérêt pour les formations agricole et rurale est certes une exigence économique, sociale, écologique, mais les difficultés à résoudre sont immenses¹ :

- Comment mettre en œuvre des dispositifs d'éducation et de formation professionnelle, initiales et continues, qui prennent en compte la dimension de masse des besoins de formation ?
- Comment imaginer des dispositifs de formation, variés dans leurs objectifs, leurs organisations, leurs contenus, leurs méthodes pédagogiques... qui puissent répondre aux besoins diversifiés des populations rurales dont les bases économiques, sociales, culturelles sont fondées sur la pluri-activité ?
- Comment assurer l'indispensable partenariat des familles, des communautés villageoises et des professionnels, dans le pilotage des dispositifs de formation ?
- Comment assurer la permanence de ces dispositifs très variés, notamment en termes de financements venant en complément de la contribution de l'Etat ?
- Comment coordonner les différents dispositifs de formation, les différents acteurs de la formation répondant à des demandes, des activités, des publics différents ?
- Comment assurer la complémentarité entre l'éducation de base avec la formation professionnelle des producteurs agricoles et ruraux ?
- Quel rôle doit jouer l'Etat pour orienter, coordonner et assurer la qualité des dispositifs de formation à laquelle les populations rurales ont droit de prétendre ?

Face à ces formidables enjeux, la constitution d'une « expertise collective », travaillant à « cerveau ouvert »², devient une exigence qui doit permettre de participer à la recherche de réponses adaptées aux besoins des pays et des acteurs du développement rural. La conduite d'actions, leur description et leur évaluation, l'information réciproque entre partenaires sur leurs expériences, réalisées dans des contextes différents, la rencontre et de l'échange sur les pratiques, l'analyse critique de ces expériences... permettront de construire progressivement, en commun, des méthodes, des démarches d'analyse, des cadres de référence, des outils d'intervention, d'appui et de conseil, consacrant une mutualisation et une capitalisation des connaissances, des compétences,

¹ DESCOMBES Alain, MARAGNANI Alain, MARTIN Gilles. « De l'enseignement technique agricole aux formations professionnelles rurales – Un premier bilan ». Agridoc. N°3. Juin 2002. <http://www.agridoc.com>.

² LE BOTERF.G. « Les défis posés à l'ingénierie de formation et à la production des expertises collectives. Quelles évolutions prendre en compte ? Quelles conséquences pratiques ? ». In « Ingénierie des dispositifs de formation à l'international ». Educagri-éditions. 2000. Conférence aux Quatrièmes journées d'études « Ingénierie des dispositifs de formation ». Montpellier. 1999. <http://www.agropolis.fr/formation/biblio/LeBoterf.rtf>

l'élaboration d'une éthique et des règles professionnelles communes, développant des réseaux de relations complémentaires.

La construction de cette expertise partagée ne pourra se faire que si elle résulte d'une réelle relation de partenariat. C'est une condition essentielle pour concevoir des dispositifs sur mesure, adaptés au contexte socio-économique du pays, qui ne soient pas la copie conforme des dispositifs existants déjà ailleurs. Pour cela, il convient de développer un certain nombre d'initiatives :

- **Définition de politiques de la formation professionnelle agricole et rurale.**

Cette action est déjà engagée dans quelques pays d'Afrique francophone, mais leur mise en oeuvre exige une action de longue haleine avec une nécessaire continuité des politiques gouvernementales et une articulation étroite avec les politiques des collectivités territoriales. Parallèlement, d'autres pays de la zone devraient s'engager dans une réflexion leur permettant de définir leur politique de développement rural et de formation professionnelle.

- **Développement d'outils d'échange et de communication.**

Les moyens matériels, mais plus encore humains, dont disposent aujourd'hui les Etats pour conduire concrètement la rénovation de leurs dispositifs de formation agricole et rurale apparaissent extrêmement faibles. Les équipes actuelles, très réduites, tant au niveau national que dans les établissements et organisations, ont le plus grand besoin de pouvoir échanger entre elles mais aussi avec d'autres personnes ayant les mêmes préoccupations, pour disposer des informations nécessaires, connaître les outils d'analyse et d'intervention, construire des références de base. Si la création de la plate-forme internet du réseau FAR doit permettre de faciliter les échanges entre personnes et équipes nationales et locales, ce réseau doit aussi s'alimenter de rencontres entre personnes pour définir les besoins d'échange, de communication et d'information. Il importe donc de pouvoir organiser régulièrement **des rencontres entre professionnels de la formation professionnelle agricole et rural**, public et privé, nationaux et locaux, pour mutualiser et capitaliser les expériences et les pratiques.

- **Elaboration de références, de méthodes et d'outils.**

Si l'analyse et le développement de la formation professionnelle agricole et rurale s'appuie sur des références communes à l'ensemble de la formation professionnelle (ingénierie de formation / approche par les compétences), celle-ci présente néanmoins des caractéristiques particulières (dispersion géographique, diversité et complexité des activités professionnelles, lien de la production avec les groupes sociaux et familiaux, diversité des acteurs...) ce qui exige **d'adapter les composantes de la démarche en développant notamment les interventions dans les domaines de l'analyse des systèmes agraires, de l'ingénierie de projet et de l'ingénierie sociale.** Or, à ce jour, très peu d'articles et d'ouvrages traitent des méthodes d'intervention propres au secteur de la formation professionnelle en secteur agricole et rural¹.

- **Mise en place de formations d'ingénieurs de formation et de formateurs.**

Non seulement les équipes susceptibles de participer à la rénovation de la formation professionnelle agricole et rurale sont réduites dans les différents Etats, mais de plus elles n'ont généralement pas été préparées à ce rôle qui exige des compétences en ingénierie de projets, d'animation des différents acteurs du milieu rural, d'analyse des activités professionnelles, d'élaboration de dispositifs de formation novateurs tant d'un point de vue organisationnel que pédagogique. Un important effort de formation d'ingénieurs de formation et de formateurs apparaît indispensable. Il n'est évidemment ni possible, ni souhaitable, d'envoyer systématiquement les cadres en formation en Europe et il convient donc d'appuyer le développement de formations en Afrique francophone².

Alain MARAGNANI

¹ DEBOUVRY.P, GRANIE.AM, MARAGNANI.A, METGE.J, « Formations rurales à l'international – Méthodes et outils », Educagri-éditions, 2003 ; DENYS.F, « Conception et mise en oeuvre d'un projet de formation », Institut de Management Public et Privé, 2001 ; THONNAT.J, « La formation dans les dispositifs d'épidémiologie surveillance », Ecole de Médecine Vétérinaire Tropicale, 2003 ; VASSEUR.F, « Guide d'élaboration d'une formation professionnelle initiale selon l'Approche par compétences », Institut Technique Agricole de La Pocatière, Québec, 2002.

² Par exemple, le Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion de Dakar a créé au printemps 2006, en partenariat avec l'UT 1 de Toulouse, un DESS en ingénierie de la formation et des systèmes d'emploi, en formation ouverte et à distance.

*Inspecteur de la mission de coopération internationale
Montpellier, le 7 juillet 2006*

DEFINITIONS¹

Apprentissage : Formation professionnelle des jeunes fondée sur une relation de travail (avec un contrat formel ou non) avec un « employeur » extérieur (entreprise, artisan...) ou familial ; l'apprentissage peut se réaliser en alternance avec un établissement de formation ou sans alternance (apprentissage traditionnel).

Education de base : L'éducation considérée « de base » comprend l'éducation primaire formelle, mais recouvre aussi toutes les compétences, connaissances, attitudes, valeurs et motivations que l'on estime nécessaires pour permettre aux individus de maîtriser pleinement les compétences en lecture et en écriture et d'acquérir les bases nécessaires pour entamer un voyage d'apprentissage qui se prolongera tout au long de la vie. L'éducation de base peut être dispensée par des moyens et des institutions aussi bien formelles qu'informelles. La longueur et la nature du cycle scolaire défini comme « de base » varie d'un pays à l'autre. D'un minimum de 3-4 ans d'école primaire à un cycle de neuf ans, ou encore l'achèvement d'un cycle secondaire complet. (Commission des Communautés Européennes).

Education primaire : L'éducation primaire vise les programmes d'éducation normalement élaborés pour donner aux enfants une base solide dans la lecture, l'écriture et les mathématiques, ainsi qu'une compréhension d'autres sujets. Dans la plupart des pays ce niveau couvre approximativement six années d'école formelle à plein temps. (Commission des Communautés Européennes).

Enseignement technique : Formation professionnelle initiale conduite par un établissement de formation. Cet enseignement peut se réaliser avec ou sans alternance avec un établissement employeur. (Commission des Communautés Européennes).

Formation professionnelle : Formation à une activité professionnelle, quelle que soit la profession (agricole, industrielle ou de services) et quel que soit le niveau de formation (élémentaire, secondaire ou supérieur) ; la formation professionnelle peut se réaliser dans un établissement de formation, dans un établissement employeur mais aussi de façon informelle ; elle peut être initiale ou continue.

Formations rurales : Les formations rurales concernent toutes activités de formation en zones rurales. Elles peuvent être d'éducation primaire, d'éducation de base, d'enseignement technique (agricole ou non), de formation professionnelle initiale (notamment d'apprentissage) ou continue.

¹ DEBOUVRY Pierre, MARAGNANI Alain. « Développement agricole et formation –Glossaire ». 2004.
http://www.agropolis.fr/formation/biblio/Glossaire_2004.pdf